

Ajouter un proche disparu

Votre arbre peut aussi accueillir les membres de la famille qui nous ont quittés : c'est essentiel pour transmettre leur histoire.

- À l'étape « Sa vie, en quelques repères », indiquez qu'il est **Décédé**.
- Renseignez les informations de décès : date et lieu du décès, et si vous le souhaitez le lieu de sépulture.
- Vous ne connaissez pas la date exacte ? L'année suffit : vous pouvez saisir l'année seule, ou le mois et l'année.
- Aucune adresse e-mail n'est demandée : la personne ne recevra pas d'invitation.

Les décisions qui concernent un proche disparu, comme accepter un nouveau lien familial, sont prises par son délégataire, un membre de la famille désigné pour le représenter. Le thème « Décès et votes » explique ce rôle.